

Délibération n°2023-03-013

Date de convocation : 1^{er} mars 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Contrat de reprise Citeo - Avenants

L'an deux mil vingt-trois, le 7 du mois de mars à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Servais, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSÉ Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avait donné
procuration Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent

Absents excusés M. BRETON Jean-Pierre
M. RIOU André

Absent /

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. MICHEL Bernard

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil communautaire autorisait le Président à signer un nouveau contrat Citeo au titre de la filière « emballages ménagers » et d'intégrer le contrat d'objectif (Contrat pour l'Action et la Performance) pour une période de 5 ans, 2018-2022.

Ce contrat Citeo définit les modalités de soutien financier à la valorisation des déchets suivant le barème national F.

Le contrat d'objectif se décline quant à lui de la manière suivante :

- objectif 1 : maintenir le niveau de performance environnementale kg/hab/an recyclé
- objectif 2 : rechercher les moyens d'améliorer le fibreux et favoriser l'apport volontaire
- objectif 3 : fournir un échéancier prévisionnel de mise en place de moyens permettant l'extension des consignes de tri à coûts maîtrisés

Avenant - Prolongation du contrat Citeo

Le terme du contrat a été fixé initialement au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour la période 2018-2022.

Citeo s'est engagée auprès de l'Etat à demander un nouvel agrément pour la durée d'un an dont le terme est fixé au 31 décembre 2023.

En cohérence, et afin d'assurer la continuité du contrat, ainsi que celle de la reprise au 1^{er} janvier 2023, Citeo propose de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Avenants au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP)

De la même manière, un avenant est nécessaire en vue de la prolongation du Contrat pour l'Action et la Performance avec Citeo jusqu'au 31 décembre 2023.

Un avenant est également nécessaire pour prendre en compte les modifications initiées par Citeo pour maintenir le bon fonctionnement du dispositif CAP.

Vu l'avis la commission environnement et gémapi du 21 février 2023 ;

Vu la conférence des maires en date du 28 février 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide les avenants avec Citeo tels que présentés ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 8 mars 2023.

Le Secrétaire de séance,
Bernard MICHEL.



Le Président,
Henri BILLON.

